



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/230
29 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 29 MARS 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 29 mars 1996, qui vous est adressée par M. Abd al-Ghani Abd al-Ghafur, Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettre datée du 29 mars 1996, adressée au Secrétaire général
par le Ministre iraquien des affaires étrangères par intérim

Je tiens à vous faire savoir que les autorités iraqiennes compétentes ont arrêté des agents recrutés par les services de renseignement du régime koweïtien pour mener des opérations de sabotage visant à créer un climat d'insécurité dans le pays et à déstabiliser l'Iraq, et s'attaquer aux membres de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) en faction ou en patrouille le long de la frontière. Ces agents, qui sont au nombre de six, ont reconnu, lors d'une émission diffusée par la télévision iraquienne dans la soirée du jeudi 28 mars 1996, qu'ils avaient été recrutés par un officier du renseignement koweïtien du nom de Mohamed Yousef Al-Kandari pour mener des opérations d'espionnage visant les cargaisons à destination du port d'Oum Kasr et recueillir des informations notamment sur la situation économique en Iraq. Les services de renseignement du régime koweïtien ont également fourni des armes à ces agents pour qu'ils mènent des opérations de sabotage, des actions terroristes visant des membres de la MONUIK – qui ne font que s'acquitter de leur devoir en patrouillant la frontière entre les deux pays – afin de susciter un sentiment anti-iraquien, en faisant croire que l'Iraq est la responsable de ces actes.

Certains de ces agents ont également reconnu avoir prélevé au hasard des empreintes digitales d'un certain nombre de citoyens iraqiens et les avoir présentées aux services de renseignement du régime koweïtien comme étant celles de disparus koweïtiens détenus en Iraq, leur fournissant ainsi délibérément de fausses preuves concernant l'existence de ces disparus.

Par ailleurs, ces agents ont reconnu que les services de renseignement du régime koweïtien, agissant en collaboration avec la Central Intelligence Agency (CIA), les avaient chargés de recueillir des renseignements sur les mouvements et le déploiement de la Garde républicaine en Iraq et sur le type d'armes dont elle est équipée.

Les révélations de ces agents prouvent incontestablement l'implication du régime koweïtien et de ses services de renseignement, qui agissent de concert avec la CIA, dans des opérations visant à créer un climat d'insécurité dans le pays, à déstabiliser l'Iraq et à s'immiscer dans ses affaires intérieures, au mépris de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, en vertu desquels ledit régime doit être tenu directement responsable du préjudice causé par les opérations menées par ces agents à sa solde.

Le Gouvernement iraquien condamne ces actes méprisables de la part du régime koweïtien et vous prie de bien vouloir intervenir pour y mettre un terme.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.
